

**RASSEMBLEMENT À  
MONTPELLIER  
LE MERCREDI 4 SEPTEMBRE  
2019**

**18h à Montpellier  
devant la Préfecture  
(Place des Martyrs de la Résistance)**

Nous sommes le 02/09/19  
Depuis le 1er janvier, en France

**101  
femmes**

sont mortes assassinées  
par leur conjoint ou  
leur ex-conjoint.

[noustoutes.org](http://noustoutes.org)

# 100ÈME FÉMINICIDE !

Au moins 100 femmes victimes de violences conjugales ont vu leur vie arrachée depuis le 1er janvier 2019 !

Il y a deux jours, une femme a été assassinée dans les Alpes-Maritimes. Son corps a été découvert sous un tas de débris à Cagnes-sur-Mer, tellement défiguré qu'il est très difficile à identifier. Dans la nuit qui a précédé cette découverte macabre, la police a reçu un appel pour signaler une dispute conjugale dans le quartier où a été retrouvé le corps. En vain. Il s'agit vraisemblablement du 100ème féminicide de l'année, selon le décompte du collectif Féminicides par compagnon ou ex. Au moment de l'ouverture du « Grenelle des violences conjugales », nous dénonçons plus que jamais l'inaction de l'État ! Nous dénonçons les faibles moyens qu'il met sur la table et au service de cette cause, censée être pourtant "La grande cause du quinquennat". En témoigne le fonds d'un million d'euros annoncé par Mme Schiappa pour aider les associations locales, quand les associations réclament un milliard. On est loin du compte ! Surtout que le budget global reste pour l'instant secret, et que le projet de loi de finances sera présenté dans quelques semaines, avant la fin du Grenelle. Partout des mouvements s'organisent pour signifier notre colère : une grande partie de ces féminicides aurait pu être évitée, si le gouvernement s'en donnait les moyens !

**A Montpellier un rassemblement, en écho à l'initiative #NousToutes, est prévu ce mercredi 4 septembre, à 18h à Montpellier devant la Préfecture (Place des Martyrs de la Résistance). Ce rassemblement de mercredi sera le moment de faire le point sur le grenelle qui se déroulera mardi. Nous n'accepterons pas des effets de communication ou des mesures en demi-teinte alors que le sexisme tue.**

Parmi les mesures nécessaires réclamées par #NousToutes : l'ouverture de 2200 places d'hébergement en CHRS ; un plan de formation obligatoire des professionnel·les au contact des femmes victimes (police, justice, santé, travail social) ; la multiplication par 10 des ordonnances de protection délivrées par les juges aux affaires familiales ; le lancement d'une campagne de prévention permanente, sur tous les supports de communication pour sensibiliser le grand public ; un brevet de la non-violence sur le schéma de celui qui existe pour la sécurité routière (obligatoire dès l'école primaire).

# LES SOLUTIONS EXISTENT

- Parce que l'argent est le nerf de la guerre : Un milliard d'€ pour pérenniser les moyens des associations, notamment la FNSF et les CIDFF, et pour qu'aucun département ne se retrouve sans associations ;
- Former la police afin qu'aucune plainte ne soit plus jamais négligée ou refusée (ce qui est illégal), recruter des référents-es dans les gendarmeries et les commissariats, et former aussi les magistrats-es, le personnel de santé pour leur apprendre à détecter les victimes qui échouent dans les hôpitaux, à bien accueillir leur parole et à les orienter ;
- De grandes campagnes nationales de sensibilisation contre les violences sexuelles et sexistes (télévision, radio, affichages publics, internet) ;
- Augmenter les accueils de jour, les lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation (LEAO) et les centres d'hébergement pour les femmes et leurs enfants, avec un personnel spécialisé ;
- Mettre en place un programme d'éducation contre le sexisme à l'école de la maternelle au supérieur ;
- Donner plus de « Téléphone grave danger » et d'Ordonnances de protection face aux signaux d'alerte comme les menaces de mort pas toujours prises au sérieux. La France ne délivre que 1300 Ordonnances de protection par an (contre plus de 20 000 en Espagne !)
- Améliorer l'accès à l'information sur nos droits en les centralisant dans un document unique (lois, règlements, jurisprudence, protocoles nationaux) ;

**Ce rassemblement est organisé par les associations, les organisations syndicales et politiques, ainsi que des forces militantes, dont la liste exhaustive sera communiquée ultérieurement.**